

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Fin du troisième cycle du primaire

Lecture

014-600-01

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Fin du troisième cycle du primaire

Écriture

014-600-00

Printemps 2008

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007

ISBN 978-2-550-51561-6 (Version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Le présent document se retrouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/de/>].

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Déroulement de la situation d'évaluation	4
Épreuve obligatoire de lecture	5
Épreuve obligatoire d'écriture	6
Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants	7
Correction des épreuves.....	8
Collecte d'information au regard de la compétence <i>Communiquer oralement</i> (facultatif)	8
Collecte d'information au regard de la compétence <i>Apprécier des œuvres littéraires</i> (facultatif).....	8
Jugement porté sur les compétences des élèves.....	9
 Annexe	
Proposition d'une séquence pour la préparation et la passation des épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement Fin du 3 ^e cycle du primaire – Printemps 2008.....	11

Introduction

Les épreuves de français, langue d'enseignement au primaire répondent aux visées du Programme de formation. Les compétences *Lire des textes variés* et *Écrire des textes variés* font l'objet d'évaluation dans les **épreuves obligatoires** de français.

Parmi les orientations en matière d'évaluation des apprentissages figure l'imposition d'épreuves obligatoires à la fin du primaire. Celles-ci s'inscrivent dans une perspective de régulation de système.

À ces épreuves obligatoires s'ajoutent des **collectes d'information** liées aux deux autres compétences en français, langue d'enseignement, c'est-à-dire *Communiquer oralement* et *Apprécier des œuvres littéraires*.

La situation d'évaluation ministérielle de français, langue d'enseignement qui sera présentée au printemps 2008 s'apparentera à celles proposées dans les épreuves des dernières années. Ainsi, les élèves seront appelés à exécuter plusieurs tâches les amenant à répondre à une problématique de départ qui se situera dans l'un des axes de développement d'un domaine général de formation. Des activités de mise en situation précéderont les tâches elles-mêmes.

Déroulement de la situation d'évaluation

La situation d'évaluation s'étend sur une période de six demi-journées réparties sur deux semaines. L'épreuve de lecture se déroule au cours des trois premiers jours de la première semaine et celle d'écriture, au cours des trois premiers jours de la deuxième semaine.

Les activités faisant l'objet d'une évaluation sont soumises aux consignes données dans le *Guide d'administration des épreuves*. Les activités de préparation et les activités de rétroaction peuvent être adaptées à la pratique de chaque enseignante ou enseignant. Dans ce guide, des pistes d'adaptation seront proposées pour les élèves ayant des besoins particuliers. Cependant, aucune de ces pistes ne vise à modifier le contenu des épreuves.

Cette année, les directions d'école sont autorisées à déterminer, à l'intérieur de la période comprise entre le 28 avril et le 13 juin 2008, les dates et l'ordre d'administration des épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement. Toutefois, les tâches de lecture étant essentielles à l'élaboration du projet d'écriture, il apparaît incontournable que **l'épreuve de lecture précède l'épreuve d'écriture**. De plus, il serait souhaitable que le laps de temps entre les deux épreuves n'excède pas une semaine.

L'annexe présente la *Proposition d'une séquence pour la préparation et la passation des épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire – Printemps 2008*.

Épreuve obligatoire de lecture

Compétence évaluée

Lire des textes variés

Contexte de réalisation

Au cours de la situation d'évaluation, deux intentions de lecture sont présentées à l'élève. Pour démontrer sa compétence à lire, l'élève doit, individuellement :

- lire efficacement des textes variés, littéraires et courants, pour répondre aux intentions de lecture;
- effectuer plusieurs tâches.

Pour exécuter les tâches, l'élève est soutenu par :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- des discussions animées par l'enseignante ou enseignant;
- des échanges avec ses pairs;
- le rappel des ressources disponibles (dictionnaires, cahier de stratégies de lecture, etc.).

Déroulement

L'épreuve de lecture comprend une mise en situation (les élèves sont invités à y participer individuellement, en équipe ou en grand groupe), la lecture de textes littéraires et courants ainsi que la réalisation de tâches écrites. Un certain temps est prévu pour que l'élève puisse, d'une part, réviser ses réponses pour vérifier la pertinence et la cohérence des idées et, d'autre part, corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe.

L'épreuve de lecture comporte deux tâches échelonnées sur une période de trois demi-journées. La durée de chacune est de 90 à 120 minutes.

Correction des tâches

La correction des tâches est faite en fonction des intentions de lecture et de certains critères du Programme de formation.

Ainsi, on vérifie si l'élève peut, de manière autonome :

- extraire des éléments d'information explicites et implicites pertinents;
- réagir de façon adéquate à des textes littéraires et courants;
- exprimer sa propre interprétation des textes lus.

Pour comprendre les textes et accomplir les tâches, l'élève doit faire appel à des stratégies variées et appropriées, mais dans la situation d'évaluation dont il est ici question, ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation.

Épreuve obligatoire d'écriture

Compétence évaluée

Écrire des textes variés

Contexte de réalisation

Une activité de mise en situation présente à l'élève l'intention d'écriture. Il s'agit d'une activité de préparation qui inclut, entre autres, des échanges d'idées à partir des textes lus à l'occasion de l'épreuve de lecture et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement, écrire un texte pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée.

Pour exécuter la tâche, l'élève est soutenu par :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- des discussions animées par l'enseignante ou enseignant;
- des échanges d'idées avec les pairs;
- le rappel des ressources disponibles
 - outils de planification,
 - outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

L'élève peut utiliser un ordinateur pour rédiger son texte si elle ou il est habitué à travailler de cette façon. Cependant, le recours au traitement de texte ne donne pas droit au correcteur. Pour démontrer leur compétence à écrire en situation d'épreuve obligatoire, tous les élèves du Québec doivent être soumis aux mêmes conditions de passation. Toutefois, le recours à l'ordinateur devrait être prévu dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.

Déroulement

L'épreuve d'écriture comporte trois parties et s'échelonne sur trois demi-journées. Ainsi, la mise en situation a lieu la première journée et la rédaction du brouillon, la deuxième journée. La révision, la correction et la mise au propre du texte s'effectuent au cours de la troisième journée. De cette façon, l'élève peut prendre le recul nécessaire afin que la révision et la correction de son texte soient plus efficaces.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, l'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons pour ensuite les remettre aux élèves, **sans annotations**, au début de la troisième journée. Les élèves devront alors réviser, corriger et mettre leur texte au propre. La durée prévue pour la réalisation de l'ensemble des tâches liées au projet d'écriture est d'environ trois heures.

Correction du texte de l'élève

La grille de correction est accompagnée d'un document explicatif intitulé *Document d'information : précisions sur la grille de correction*¹; ce document se retrouve dans le site du Ministère. L'application de cette grille de correction est obligatoire depuis juin 2006. D'autres précisions seront fournies dans le *Guide de correction* qui accompagnera l'épreuve ministérielle.

La grille de correction permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

- choisir des idées en fonction du destinataire, liées au sujet, pertinentes et en nombre suffisant;
- organiser son texte de manière appropriée;
- formuler adéquatement ses phrases et utiliser un vocabulaire varié, précis et évocateur;
- respecter les contraintes de la langue liées à la syntaxe, à la ponctuation, au vocabulaire, à l'orthographe d'usage et aux accords grammaticaux.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, une liste de vérification est proposée à l'élève comme outil d'autoévaluation.

Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants

La passation des épreuves de français, langue d'enseignement se déroulera dans la période comprise **entre le 28 avril et le 13 juin 2008**. Environ une semaine avant le 28 avril 2008, les établissements scolaires doivent distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent la situation d'évaluation.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper afin de s'approprier la démarche proposée et de se donner une vision commune des épreuves.

À l'hiver 2007-2008, la Direction de la sanction des études fera parvenir aux organismes scolaires un formulaire dans lequel ils devront préciser le nombre de copies nécessaires pour chacune des classes du 3^e cycle du primaire. Ce mode de fonctionnement leur permettra de demander des copies supplémentaires pour les élèves de 5^e année qui partagent une classe avec des élèves de 6^e année.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Document d'information : précisions sur la grille de correction, épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, écriture, fin du troisième cycle du primaire*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2005, 12 p. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/de/>]

Correction des épreuves

La correction des épreuves est sous la responsabilité des établissements scolaires publics et privés.

Il est souhaitable que le personnel enseignant de chaque école se concerte et convienne d'une modalité de correction afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation proposés dans le *Guide de correction* qui accompagne les épreuves.

Collecte d'information au regard de la compétence *Communiquer oralement* (facultatif)

Compte tenu de l'interdépendance des compétences dans l'apprentissage du français, la compétence *Communiquer oralement* peut difficilement être dissociée des deux autres compétences auxquelles la situation d'évaluation fait appel. Ainsi, tout au long de la situation d'évaluation proposée, les élèves sont invités, à différents moments, à explorer le sujet avec leurs pairs afin d'en avoir une meilleure compréhension, à partager leurs connaissances sur le sujet ou encore à réagir aux propos entendus.

Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos, ces situations pourraient permettre la collecte d'information sur le développement de la compétence *Communiquer oralement* de quelques élèves. En effet, il n'est pas réaliste de penser que les moments suggérés dans le déroulement de la situation suffisent pour évaluer tous les élèves de la classe. Toutefois, l'observation de certains d'entre eux pourrait permettre de recueillir des données intéressantes. Celles-ci pourraient être ajoutées aux informations amassées au cours d'autres activités de communication orale et contribueraient ainsi au jugement à porter sur le niveau de développement de la compétence.

Les moments propices à cette collecte d'information seront indiqués dans le *Guide d'administration des épreuves*.

Collecte d'information au regard de la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* (facultatif)

Pour que la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* puisse être développée et évaluée, les élèves doivent explorer et apprécier des œuvres littéraires nombreuses et variées, et ce, à plusieurs occasions et dans différents contextes.

Cette année, une tâche sera proposée dans le *Guide d'administration des épreuves*. Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos et selon les apprentissages réalisés, les informations recueillies pourront être utilisées pour le bilan de fin de cycle.

Jugement porté sur les compétences de l'élève

À la fin du cycle, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur chaque compétence qui a fait l'objet d'apprentissage et d'évaluation. Ce jugement doit s'appuyer sur l'interprétation rigoureuse d'informations pertinentes et suffisantes.

Les informations recueillies à partir de la situation d'évaluation ministérielle doivent également être prises en considération par l'enseignante ou enseignant et contribuer à fonder son jugement. Cependant, cette situation ne doit pas être la seule source d'information pour porter un jugement final sur la compétence.

Il importe de se rappeler que les épreuves sont obligatoires pour permettre au Ministère de prélever un échantillon de copies et obtenir ainsi des données pour la régulation de système. En ce sens, les élèves sont tenus de passer les épreuves. Toutefois, la prise en compte des résultats se fait selon les règles établies dans chaque milieu.

Il est suggéré de procéder de la façon suivante pour porter un jugement sur le niveau de développement des compétences.

1. D'abord, à partir de l'information colligée en classe et de l'interprétation que l'enseignante ou enseignant en fait, un jugement préliminaire peut être porté sur les compétences de l'élève, et ce, avant l'utilisation de la situation d'évaluation ministérielle.
2. L'élève réalise la situation d'évaluation du Ministère, et l'enseignante ou enseignant analyse les résultats obtenus. Dans le *Guide de correction*, des balises et des exemples de copies d'élèves seront proposés pour faciliter l'interprétation des résultats.
3. Par la suite, l'enseignante ou enseignant compare les résultats habituels de l'élève en classe aux résultats obtenus à l'évaluation ministérielle.

Si des écarts significatifs sont constatés, elle ou il en analyse la cause et, au besoin, en tient compte pour nuancer son jugement. Voici des exemples de questions qui pourraient alimenter la réflexion de l'enseignante ou enseignant qui fait face à une telle situation.

- a) La situation d'évaluation ministérielle présente-t-elle des types de tâches auxquels les élèves sont habitués?
- b) Le contexte proposé dans la situation ministérielle ressemble-t-il à celui privilégié en classe au cours de l'année ou du cycle pour favoriser le développement des compétences? (Par exemple, la lecture de plusieurs textes, la recherche d'une réponse ou d'une solution à une question de départ, la réalisation d'activités de mise en situation précédant les tâches, etc.)

- c) Les élèves qui, habituellement, réussissent ou qui ont des difficultés à exécuter des tâches semblables à celles proposées dans la situation d'évaluation ministérielle sont-ils les mêmes que ceux et celles qui réussissent ou qui ont des difficultés durant l'année scolaire? Pourquoi?
- 4. Finalement, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur les compétences évaluées en s'appuyant sur l'ensemble des données prises en considération, notamment celles qui proviennent de la situation d'évaluation ministérielle.

Dans le *Guide de correction*, des balises seront également proposées pour faciliter l'expression de ce jugement.

**PROPOSITION D'UNE SÉQUENCE POUR LA PRÉPARATION ET LA PASSATION
DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT
FIN DU 3^E CYCLE DU PRIMAIRE – PRINTEMPS 2008**

La passation des épreuves devra se dérouler **entre le 28 avril et le 13 juin 2008**.

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
LECTURE Amorce de la situation : présentation de la problématique de départ	LECTURE Tâche 1	LECTURE Tâche 2

JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6
ÉCRITURE Activité de mise en situation	ÉCRITURE Rédaction du brouillon	ÉCRITURE Révision, correction et mise au propre du texte

Le déroulement de la situation d'évaluation sera décrit en détail dans le *Guide d'administration des épreuves*. De plus, ce guide proposera, notamment, des activités de mise en situation qui se prêtent à la collecte d'information en communication orale. Les enseignantes et enseignants, après avoir vérifié la planification établie pour les élèves qu'elles et ils auront ciblés, pourront utiliser ces activités. Celles-ci leur permettront de compléter les renseignements déjà recueillis sur la compétence à communiquer oralement.

Une tâche sera proposée en annexe dans le *Guide d'administration des épreuves* pour la compétence *Apprécier des œuvres littéraires*. Selon les apprentissages réalisés, l'enseignante ou enseignant pourra, si elle ou il le juge approprié, tenir compte des informations recueillies au moment du bilan de fin de cycle.

